afgiftekantoor : Antwerpen X
P505335/527

België - Belgique
P.P. - P.B.
BC 10621

Profil

Le magazine de Partenamut

PROFIL DE LA VIE 93 - Mai - Juin 2006

Etudiants : les stimulants, une solution ?

Concours Da Profili Code

Offres Voyage Seniors

Nouveauté plate-forme «obésité»





Êtes-vous sûr de vivre une retraite paisible ?

Hospitalia Continuité. Assurez la continuité de votre assurance groupe hospitalisation.

Aujourd'hui, tout va bien. Vous êtes en forme, vous avez un bon job et vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation liée à l'assurance groupe de votre employeur. Mais demain, quand vous arriverez en fin de carrière ou si vous quittez votre entreprise, vous perdrez le bénéfice de ces couvertures ! Et si vous n'avez pas été prévoyant, vous devrez payer des primes élevées pour vous assurer à nouveau ou, pire, la possibilité de reprendre une autre assurance hospitalisation vous sera purement et simplement refusée parce que vous aurez atteint la limite d'âge ou parce que vous n'aurez pas réussi les tests médicaux exigés par l'assureur. Heureusement, les Mutualités Libres vous proposent Hospitalia Continuité, une couverture qui vous permettra de bénéficier d'Hospitalia ou Hospitalia Plus dès que l'assurance hospitalisation liée à votre assurance groupe prendra fin et cela, sans questionnaire médical, sans stage et sans surprime. Plus tôt vous souscrivez une couverture Hospitalia Continuité, moins vous payez. Mais ne tardez pas trop : l'âge limite de souscription pour Hospitalia Continuité est de 54 ans.

Pour en savoir plus :

- Par téléphone 02-549 76 00
- Par internet info@partenamut.be
  www.partenamut.be

Ou rendez-vous dans votre point de contact habituel.





Pensez-y et puis n'y pensez plus







La Mutualité aux idées larges

Edito

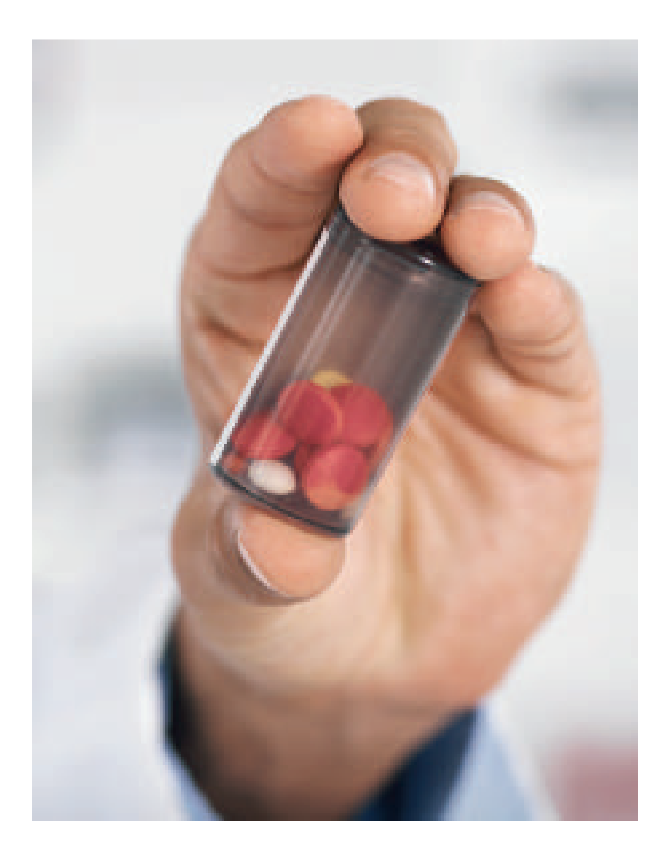
En Europe, dès le Moyen-Âge, la mutualité était la forme privilégiée adoptée par les ouvriers pour se garantir contre les risques sociaux.
En droit social, la mutualité se définit comme l'action sociale de prévoyance et d'entraide pratiquée par des associations, à but non lucratif, dont les membres s'assurent mutuellement contre certains risques ou se promettent certaines prestations moyennant le versement d'une cotisation.
Une constante donc au cours des temps : la solidarité !
Progressivement, pour aboutir en 2008, les indépendants viendront grossir le cercle des bénéficiaires du régime général de la sécurité sociale belge. Une décision gouvernementale prise au printemps qui n'est pas sans effet. Nous y reviendrons certainement, en pratique, dans notre prochain numéro.

En attendant, quelques conseils utiles aux jeunes qui feront bientôt face aux examens, du neuf dans notre intervention « obésité », des offres voyages et bien d'autres choses encore.

Bonne lecture !

Pascal Courard - Administrateur-Directeur

Prendre des stimulants pour



LES STIMULANTS LÉGERS

- Les « cola » et le café
- Les vitamines
- Les énergisants

Les vitamines sont inutiles si l'on mange déjà sain et varié.

De manière générale, les stimulants légers font effet (mais pas de manière spectaculaire), sans pour autant créer des risques au niveau de la santé.

LES STIMULANTS « FORTS »

Il s'agit de stimulants, d'amphétamines et de dérivés qui agissent sur le système nerveux central. Ils figurent sur la liste des produits sédatifs.

Tout d'abord, les stimulants ne sont en pas en vente libre. Ils ne sont pas considérés à la légère par la plupart des médecins, qui les déconseillent pour des raisons tant physiques que psychologiques.

- Ils présentent des risques de dépendance, tout comme pour le speed.
- L'usage quotidien de stimulants ou consorts peut provoquer des crampes à l'estomac, ainsi que des troubles cardiaques et respiratoires.
- Parfois ils contribuent même à une certaine psychose et déprime de l'étudiant.

Il existe cependant un marché noir de distribution des stimulants : faites donc preuve de bon sens et n'acceptez pas n'importe quoi d'une connaissance « qui veut votre bien ».

Comment agissent-il ?

Quand vous vous sentez fatigués pendant l'étude, c'est que vous manquez de neurotransmetteurs. C'est grâce à eux que les signaux nerveux (l'information) passent entre les cellules nerveuses ou les neurones. La noradrénaline, par exemple, est un neurotransmetteur particulièrement énergisant.

Une pilule de stimulants forts agit sur les neurotransmetteurs.

L'effet est le suivant : augmentation de la concentration, impression de sursaut d'énergie, vue plus claire sur la matière, les liens ou les raisonnements.

Pas d'augmentation réelle de l'intelligence ou de la mémoire donc !

Qui prend quoi ?

Selon une enquête réalisée parmi les étudiants de Louvain en 1993

Pourcentage d'étudiants qui prennent des médicaments pendant la période d'examens	50%
Consommation des garçons	Stimulants forts
Consommation des filles	Stimulants légers
Durée de consommation	Durée du blocus + 1 semaine

Qu'est-ce qui existe ?

Defatyl - Dynarax	Energisants	Peu de risque
Captagon - Stimul	Stimulant fort	A refuser
Rilatine	Stimulant fort (à l'origine, c'est un médicament pour hyperkinétiques. Mais il est consommé par 3% des étudiants aux USA ! (chiffre de 2004))	A refuser

mieux étudier : un geste stupide ?



nouvelle génération

Bien sûr, l'industrie pharmaceutique développe chaque jour de nouveaux stimulants pour le cerveau, pour contrer la maladie d'Alzheimer par exemple. Il importe donc de se tenir au courant !

QUELQUES CONSEILS POUR L'ÉTUDE

- → Commencez à étudier à temps et faites un planning réaliste. Essayez de vous faire une idée de la quantité de matière à étudier : que faut-il faire ? Est-ce difficile ?
- → Choisissez ce qui est réalisable et ce qu'il faudra laisser tomber.
- → Fixez des priorités entre loisirs et périodes d'étude.
- → Bougez, sortez régulièrement. Préférez la nature à la chimie !
- → Faites en sorte que vos études restent amusantes, intéressantes et motivantes.
- → Faites abstraction de vos autres soucis.
- → Commencez par de légères tâches qui ne devraient pas poser problème. Si vous bloquez sur quelque chose, demandez-vous pourquoi.
- → Ayez confiance en vos capacités, sans pour autant vous surestimer.
- → Relaxez-vous et parlez de vos préoccupations à votre entourage. N'hésitez pas à faire appel au service d'assistance de votre établissement scolaire.

Source : De Standaard

Profil tient à remercier le Prof. Dr Jan Tytgat

Partenamut met à la disposition des jeunes le « Guide de l'étudiant, du job de vacances au premier emploi. »
Faites-en la demande au 02/549 76 00 !

NOUVEAU : plate-forme obésité

Bilan et pistes d'action



CONSTAT

À l'heure actuelle, en Belgique, 31% de la population présente une surcharge pondérale et 13% est obèse.

DANGERS DE L'OBESITE

Les conséquences de l'obésité sur la santé sont importantes : maladies cardiovasculaires et respiratoires, diabète de type 2, hypertension, etc. Le risque de développer ces maladies varie en fonction notamment de l'excès de graisse, sa localisation, le niveau d'activité physique, etc. Toutefois, la plupart de ces problèmes pourraient être évités grâce à une perte de poids de 10%.

ACTION DES MUTUALITES LIBRES

Partenamut, ainsi que l'Union des Mutualités Libres, a choisi de considérer l'obésité comme une véritable maladie chronique. Pour accompagner les personnes impliquées dans ce défi, nous avons mis en place une plate-forme qui propose deux approches d'actions différentes et de nombreuses interventions dans les frais de santé.

COMMENT FAIRE ?

1. Remplissez le questionnaire page suivante. Si vous totalisez plus de 27 points, la plate-forme est là pour vous aider.
2. Consultez votre médecin généraliste ou un diététicien. Il vous confirmera que vous entrez bien dans les critères de la plate-forme.
3. Choisissez l'une des deux approches proposées : approche individuelle ou multi-disciplinaire

 APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE	 APPROCHE INDIVIDUELLE
Vous recevez l'aide d'une équipe de professionnels (diététiciens, psychologues, kinésithérapeutes) dans un centre spécialisé au sein d'une institution hospitalière. Vous recevez un traitement adapté à votre excès de poids, à vos objectifs, à vos habitudes alimentaires, à vos capacités physiques.	Vous gérez vous-même votre perte de poids selon les conseils d'un diététicien agréé.
Vous bénéficiez d'une intervention financière après avoir effectué les bilans d'évaluation et à la fin de votre prise en charge.	Vous bénéficiez d'une intervention dans les frais de consultations chez le diététicien.
Grâce à l'approche en centre vous avez perdu du poids et vous parvenez à maintenir le poids obtenu ? Vous recevez un chèque-cadeau d'une valeur de 40EUR après attestation du centre spécialisé.	Grâce à l'approche individuelle vous avez perdu du poids et vous parvenez à maintenir le poids obtenu ? Vous recevez un chèque-cadeau d'une valeur de 25EUR après attestation de votre diététicien ou de Weight Watcher.

Passer de l'approche multidisciplinaire à l'approche individuelle ?
Vous constatez que le programme en centre multidisciplinaire ne vous convient pas ?
Pas de problème !

Questionnaire d'évaluation

Répondez aux questions ci-dessous et faites le total des points dans la deuxième colonne.
Reportez-vous aux résultats page suivante. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Mon tour de taille est de (mesuré avec un mètre ruban juste en dessous des côtes inférieures) :	
moins de 94 cm chez l'homme et moins de 80 cm chez la femme	0 pt
de 94 à 102 cm chez l'homme et de 80 à 88 cm chez la femme	10 pts
plus de 102 cm chez l'homme et plus de 88 cm chez la femme	20 pts
Mon BMI* (ou Indice de Masse Corporelle) est de : BMI = $\frac{\text{poids (en kilos)}}{\text{taille x taille (en mètres)}}$ ex. $\frac{\text{83kg}}{\text{(1,75m x 1,75m)}}$ = 27	
moins de 25	0 pt
entre 25 et 29,9	20 pts
à partir de 30	40 pts
Exercice physique : je pratique régulièrement une activité physique, au moins 3x1 heure de sport par semaine	
oui	0 pt
non	2 pts
Alimentation	
a. Je mange des fruits	
chaque jour, c'est une habitude	0 pt
rarement, je n'y pense pas	2 pts
b. Je mange des légumes (1 portion = +/- 300 g)	
moins de 2 portions par semaine	2 pts
plus de 2 portions par semaine	0 pt
c. Je prends un petit-déjeuner	
oui	0 pt
non	2 pts
d. Je saute un repas ou plus par jour	
jamais	0 pt
très rarement	2 pts
systématiquement	3 pts
e. Je bois chaque jour au moins deux sodas et/ou jus de fruits et/ou des boissons alcoolisées ?	
oui	3 pts
non	0 pt
f. A table, je mange ;	
lentement	0 pt
vite	2 pts
g. Je mange à l'extérieur	
rarement	1 pt
environ 2 fois par semaine	2 pts
plus de 2 fois par semaine	3 pts
Comportement	
a. Lors d'un stress ou d'une contrariété, je réagis de façon suivante :	
rien de particulier, je suis de mauvaise humeur, mais ça passera	0 pt
j'ai un besoin irrésistible de nourriture	2 pts
b. Quand j'ouvre un paquet de biscuits, de chocolat ou de chips :	
je dois absolument vider votre paquet	2 pts
j' en laisse toujours	1 pt

** Les valeurs indiquées ne concernent pas les grands sportifs et les femmes enceintes.*

Antécédents familiaux : dans ma famille proche, les gens sont :	
de poids normaux	0 pt
maigres	0 pt
en surpoids	2 pts
obèses	3 pts
Mon emploi est plutôt	
sédentaire : je ne bouge quasi jamais	2 pts
actif	1 pt
Sommeil	
a. Je dors d'un sommeil	
profond	0 pt
agité	2 pts
b. Je dors	
plus de 6 heures par nuit	0 pt
moins de 6 heures par nuit	2 pts
Condition physique. Mon dos et mes articulations me font souffrir :	
oui	2 pts
non	0 pt
total	

Résultats

MOINS DE 14 POINTS

Vos comportements et votre hygiène de vie sont plutôt sains et votre risque d'obésité doit être faible. Néanmoins, même si vous n'êtes pas en surpoids, veillez à manger sainement et de façon variée afin d'apporter à votre organisme toutes les vitamines, minéraux et autres éléments indispensables à son bon fonctionnement.

DE 14 À 32 POINTS

Vous êtes probablement en surpoids mais non obèse.

Quelques changements alimentaires s'imposent donc et une activité physique est indispensable. L'apport de conseils de la part de professionnels, à commencer par votre médecin traitant, peut vous aider à améliorer votre hygiène de vie !

PLUS DE 32 POINTS

Vous êtes dans les cas de figure prévus par la plate-forme obésité. Prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste ou chez un diététicien et profitez des nombreux avantages offerts, dont celui de retrouver vivacité et confiance.

Questionnaire réalisé en collaboration avec le MDC

Plus d'information sur la plate-forme ?

Contactez notre Service Clients au 010/43 05 00 ou 065/32 06 00 ou 02/549 76 00

Visitez www.boldnet.be, l'association belge des patients obèses

Excès de poids des enfants

L'importance du moral



Surpoids chez l'enfant rime souvent avec exclusion, manque de confiance en soi et solitude.

UN CERCLE VICIEUX

La surcharge pondérale ne rend pas populaire, même s'il existe des exceptions. Cette exclusion sociale est à l'origine une fois sur dix d'une dépression et, paradoxalement, la nourriture devient un refuge pour les enfants mis à l'écart. C'est ainsi que beaucoup refusent de suivre un traitement. Or, une prise en charge au niveau diététique, de l'activité physique et du comportement aide bel et bien à sortir de ce cercle vicieux.

CONFIANCE

Retrouver sa fierté est essentiel. C'est pourquoi le traitement de l'obésité chez l'enfant porte une attention toute particulière à l'assistance psychologique. Un psychologue aide l'enfant à découvrir, à apprécier et à accentuer ses points forts. Au fur et à mesure que la confiance se rétablit, l'enfant se familiarise avec les habitudes alimentaires équilibrées et l'activité physique régulière.

RÉALISME

Le traitement s'attaque à la surcharge pondérale en fixant des objectifs réalistes au niveau de la perte de poids. L'accent est mis sur la maîtrise du poids et non tellement sur la perte de poids. Celle-ci est progressive étant donné que l'enfant doit continuer à se développer et à grandir. Des petits succès réguliers aideront à motiver l'enfant.

LE RÔLE DES PARENTS ET DE LA FAMILLE

Pour éviter que la tentative se transforme en désillusion, il est primordial de tout mettre au point au préalable, tant avec les parents qu'avec l'enfant. Ceux-ci jouent un rôle clé puisqu'ils sont en général les prescripteurs des habitudes alimentaires.

LES ENFANTS ET LA PLATE-FORME OBÉSITÉ

L'embonpoint touche actuellement 10 à 15% des enfants et parmi ceux-ci, un sur deux gardera son surpoids à l'âge adulte. Les deux approches proposées pour la perte de poids dans la plate-forme obésité (en page 6) sont également d'application pour les enfants, à l'exception de certains traitements contre-indiqués. Vous bénéficierez des mêmes remboursements.

Quelques conseils pour les parents

- → Donnez le bon exemple : mangez sainement vous-mêmes et bougez !
- → Associez votre enfant à l'achat et à la préparation d'aliments sains.
- → Prenez toujours un petit-déjeuner ! Préparez un petit-déjeuner sain la veille s'il vous est impossible de prendre le petit-déjeuner en famille le matin.
- → N'interdisez pas les sucreries, mais à prendre avec modération.
- → Faites régulièrement des compliments, et évitez d'utiliser la nourriture en tant que récompense.

Testez le poids de votre enfant

1. Calculez son IMC :

$$IMC = \frac{\text{poids (kg)}}{\text{taille (m) x taille (m)}}$$

exemple :

Léa a 12 ans, mesure 1m45 pèse 57 kilos.

Son IMC est donc de : (57 / 1.45 x 1.45) = 27,1

2. Replacez la valeur trouvée sur le tableau correspondant :

Surcharge pondérale		âge	Obésité	
Garçons	Filles		Garçons	Filles
18,4	18,0	2	20,1	20,1
17,9	17,6	3	19,6	19,4
17,6	17,3	4	19,3	19,2
17,4	17,1	5	19,3	19,2
17,6	17,3	6	19,8	19,7
17,9	17,8	7	20,6	20,5
18,4	18,3	8	21,6	21,6
19,1	19,1	9	22,8	22,8
19,8	19,9	10	24,0	24,1
20,6	20,7	11	25,1	25,4
21,2	21,7	12	26,0	26,7
21,9	22,6	13	26,8	27,8
22,6	23,3	14	27,6	28,6
23,3	23,9	15	28,3	29,1
23,9	24,4	16	28,9	29,4
24,5	24,7	17	29,4	29,7
25	25	18	30	30

Si vous ne trouvez pas la valeur calculée dans le tableau, votre enfant n'a pas de problème de poids.
Si elle s'y trouve, consultez votre médecin généraliste.

Source : Tim J Cole, Mary C Bellizzi, Katherine M Flegal, William H Dietz. Establishing a standard definition for child overweight and obesity worldwide: international survey. BMJ 2000;320:1-6

Brochures

« Alimentation : nouvelles tendances »

« Votre poids vous pèse ? Il est temps d'agir ! »

« Le poids de votre enfant en question ? Sa santé aussi ! »

Disponibles au **02/549 76 00**

La Logopédie pour les tout petits :

apprendre à prendre son temps



Afin de vous décrire le rôle d'un logopède, nous avons rencontré Maxim et son papa chez Monsieur Boey, logopède. Le papa de Maxim explique :

"Si mon fils respecte son propre rythme ou s'il joue et qu'on le laisse tranquille, les mots sortent tout seuls. Quand on lui pose une question, il croit devoir répondre à toute vitesse et de ce fait, se met à bégayer. Le problème s'est manifesté d'un coup, il y a deux ans. Depuis que nous avons fait appel à un logopède, Maxim a fait des progrès. Il est bégayeur de type 3, c'est-à-dire extraverti et sociable. Le stress et l'excitation lui sont néfastes, donc nous essayons d'éviter toute situation susceptible de le mettre mal à l'aise. Les fêtes de famille, par exemple, sont des expériences difficiles pour Maxim. Si nous invitons un de ses copains à jouer chez nous à la maison, nous n'en parlons pas à Maxim pour ne pas l'inquiéter à l'avance."

Dans le cabinet du logopède, Maxim apprend comment résister aux facteurs potentiels de stress. "La thérapie appelée «comportementale cognitive» me sert de point de départ. J'invite les parents à assister aux séances de leur enfant afin qu'il sachent comment réagir de manière adéquate à différentes situations sociales", explique M.Boey.

Ce qu'il faut éviter	Les injonctions suivantes : 'Respire !' 'Essaie à nouveau.' 'Calme-toi.'
Ce qu'il faut conseiller	Les phrases et les attitudes du type : 'Prends tout ton temps, je suis là pour t'écouter.'

LE PLUS TOT, LE MIEUX !

Commencé tôt dans l'enfance, un traitement de logopédie est 50% moins long que pour un enfant de l'école primaire. Cela permet également de limiter les coûts pris en charge par la Sécurité Sociale. C'est pourquoi les pouvoirs publics prévoient d'ici peu une intervention dans les frais d'un traitement de logopédie pour enfants de moins de cinq ans*.

COMBIEN COUTE UN TRAITEMENT DE LOGOPEDIE?

Le coût d'un traitement dépend de la nature et du degré du problème, ainsi que du statut du prestataire.



INTERVENTION DE LA MUTUALITE

Chez Partenamut, l'Assurance Complémentaire rembourse jusqu'à 1000 EUR/vie, 5 EUR par 30 min. de séance et 10 EUR par 60 min. de séance.

LES TARIFS DE REMBOURSEMENT

Après avoir examiné votre enfant, le logopède établira un bilan initial (début d'un traitement). Il s'agit d'un rapport écrit comportant une description et une analyse des troubles constatés, ainsi qu'une proposition de traitement. Le bilan initial sera remboursé à condition qu'il y ait un traitement endéans les 60 jours suivant l'établissement du bilan. Le remboursement d'un traitement de logopédie exige de toutes façons l'accord du médecin conseil de la mutualité, qui couvre généralement une période de six mois. Une éventuelle prolongation doit être demandée avant que l'accord ne vienne à échéance.

DEMANDER LE REMBOURSEMENT

Pour obtenir un remboursement, voici les documents à remettre au médecin-conseil :

- → une prescription médicale établie par un médecin spécialiste spécifique ;
- → un formulaire de demande d'intervention ;
- → le bilan.

Prestation	Honoraires	Intervention normale	Intervention majorée
Bilan initial	€ 32,96	€ 24,72	€ 29,67
Bilan d'évolution	€ 32,96	€ 24,72	€ 29,67
Séance individuelle (30 min.)	€ 16,48	€ 12,36	€ 14,84
Séance individuelle (60 min.)	€ 32,96	€ 24,72	€ 29,67
Séance collective (30 min.)	€ 8,48	€ 6,36	€ 7,64

Tarifs des prestations courantes, appliqués par un logopède conventionné (valables depuis le 1er janvier 2006). L'intervention est réduite de 25% pour les prestations effectuées par un logopède non conventionné.

Profil tient à remercier M. Boey, Maxim et son papa.

* Au moment de la rédaction, cette intervention n'était pas encore d'application.

Evasion

SPA – BELGIQUE Luxe et volupté

RADISSON SAS PALACE HOTEL ****





Plus besoin de vous présenter le cadre de la ville de Spa, son histoire thermale et le calme qui y règne au creux de la forêt. A l'approche de l'été, nous vous y proposons une petite semaine de remise en forme, de quoi oublier les rudesses de l'hiver et préparer les bikinis de l'été.

1.186 EUR/pers. (185 EUR de supplément pour chambre single)

Inclus : **Logement et repas :** 5 jours, 4 nuits en petit-déjeuner buffet, 4 dîners de 3 services, 5 lunchs diététiques aux Thermes.

Cure : 5 jours de cures avec **15 soins sur le séjour** : 2 mésothérapies par un médecin spécialiste, 2 enveloppements corporels, 2 presso-thérapies, 2 endermologies, 1 soin du visage, 1 gommage corporel avec hydratation, 2 bains Thalaxion, 3 drainages lymphatiques.

Accès : espace Thermoludique (piscines int. et ext. alimentées en eau thermale à 32°, saunas, hammams, jaccuzi, salle infra-rouge et salle de relaxation).

Vélo : équipement à disposition durant 2 journées.

A régler sur place : boissons, dépenses personnelles et taxe de séjour éventuelle

VENDÉE – FRANCE Calme et beauté

ALLIANCE



La petite ville de Pornic est située juste en face de l'île de Noirmoutier, en Loire-Atlantique. L'hôtel Alliance s'y trouve en face de l'océan, dans un parc privé. On vous propose d'y vivre une semaine de soins et de sport dans une ambiance marine et sympathique.

1.416 EUR/pers. (185 EUR de supplément pour chambre single) (19/2 – 25/3, 02/04 – 08/04, 28/05 - 03.06, 25/6 - 01.07, 24/9 – 21/10) (247 EUR de supplément pour chambre single)

1.530 EUR/pers. (273 EUR de supplément pour chambre single) (26/03 – 01/04, 09/04 – 27/05, 04/06 – 24/06, 02/07 – 29/07, 27/08 – 23/09, 22/10 – 30/10)

–10% du 4/6-11/6

1.663 EUR/pers. (306 EUR de supplément pour chambre single) (30/07 – 26/08)

Inclus : Assurance annulation

Forfait de 8 jours

Logement : 7 nuits (chambre double vue patio) en demi-pension,

Cure : 6 jours de cure, programme de 29 soins et activités sportives :

10 soins d'hydrothérapie, 3 séances de boue auto-chauffante bermuda et abdomen, 3 enveloppements d'algues, 1 séance de peeling et watermass, 1 watermass, 3 séances de cardiotraining, 3 modelages amincissants, 3 séances de gym piscine «silhouette », 2 séances de pressothérapie, 1 cours de fitness, 1 jogging, 1 cours de gym en salle

Repas : menus basses calories, consultation individuelle, 2 ateliers diététiques planifiés avec une diététicienne, livret de conseils et de recettes

Et toujours -5% de réduction auprès de l'agence de voyages RCI sur plusieurs voyages de Tour-opérateurs (sauf les offres ci-dessus)

→ Comment réserver ?

En nous appelant au **02 481 16 95** ou en nous adressant un e-mail à **partenamut@europe.rci.com**

NOUVEAU : Splash Travel

Afin de lancer les voyages à petit budget « Splash Travel » (Jetair), RCI offre aux membres de Partenamut une réduction exceptionnelle de **7%** pour chaque réservation avant le 01/07/06 d'un voyage « Splash Travel ».

Destinations privilégiées : Turquie, Grèce et Espagne, allant de Bed & Breakfast à All Inclusive.

Un vrai plus pour les jeunes familles !

Evasion seniors

Profiter des offres spéciales de l'asbl SEN!OR DEPARTMENT :

celle-ci accorde une ristourne aux membres de Partenamut sur ses différentes formules de voyage pour seniors.

→ **Un seul numéro de contact : 02/642 20 27 *www.seniordepartment.be***

Voici un aperçu des offres existantes :

LA PANNE – BELGIQUE Hotel Europe***



285 EUR/pers. Partenamut (70 EUR supplément pour chambre single)
300 EUR/pers. non Partenamut

du 01 octobre au 6 octobre 2006

Inclus : Séjour en pension complète à partir du repas du midi le 1er jour et jusqu'au petit déjeuner le dernier jour.le.

Programme :

1er jour	Accueil du groupe à la gare de La Panne vers 12h00. Installation et verre d'amitié.
2ème au 5ème jour	Séjour libre en pension complète à l'hôtel Europe avec la possibilité de participer aux excursions : visite de Furnes par train touristique, visite du musée de plein air « Bachten de Kupe » à Izenberge.
6ème jour	Départ après le petit déjeuner.

NIL – EGYPTE Bateau*****



745 EUR/pers. Partenamut (65 EUR supplément pour chambre single)
770 EUR/pers. non Partenamut

du 10 septembre au 17 septembre 2006

Inclus : vols charter Bruxelles - Louxor – Bruxelles avec TNT airlines (Charter belge), séjour en pension complète à partir du soir du 1er jour jusqu'au petit-déjeuner du 8ème jour, transfert entre Louxor – le bateau – Louxor, croisière et les visites mentionnées dans le programme.



Programme :

1er jour	Bruxelles – Louxor. Accueil à l'aéroport et transfert au bateau. Dîner et logement à bord.
2ème jour	Visite des temples de Louxor et de Karnak.
3ème jour	Visite de Edfu et de Kom Ombo.
4ème jour	Visite du barrage du lac Nasser, temple de Philea.
5ème jour	Excursion facultative au temple de Ramsès II à Abou Simbel. Repas de midi à bord. Après-midi, voyage à bord d'une felouque typique vers les jardins botaniques de l'île de Kitchener.
7ème jour	Visite de la Vallée des Rois et des colosses de Memnon. En soirée, spectacle « son et lumière » réputé au temple de Karnak (facultatif).
8ème jour	Après le petit déjeuner, débarquement et transfert à l'aéroport de Louxor pour le retour à Bruxelles.

SIDE – TURQUIE Viva Club Lindita **** SUP



560 EUR/pers. Partenamut (100 EUR supplément pour chambre single)
590 EUR/pers. non Partenamut
du 30 septembre au 7 octobre 2006
du 7 octobre au 14 octobre 2006

du 30 septembre au 14 octobre, supplément de 194 UR/pers. en chambre double et de 306 EUR/pers. en chambre single

Inclus : voyage en avion charter Bruxelles – Antalya – Bruxelles, logement à l'hôtel Lindita en formule All-In à partir du repas du soir du premier jour jusqu'au petit déjeuner du dernier jour, excursions prévues. en pension complète à partir du soir du 1er jour jusqu'au petit-déjeuner du 8ème jour, transfert entre Louxor – le bateau – Louxor, croisière et les visites mentionnées dans le programme.

Programme :

1er jour	Vol charter Bruxelles – Antalya. Transfert à l'hôtel LINDITA 4****plus à Manavgat/Side.
du 2ème au 7ème jour	Séjour libre à l'hôtel LINDITA 4****plus en formule All-In. Excursion prévue : 1 jour Perge – Aspendos
8ème jour	Après le petit déjeuner, transfert à l'aéroport. Voyage de retour à Bruxelles.

News et conférences

Calendrier 2006

des dates de paiement des personnes en incapacité de travail

Pour les → Salariés (dit 'en incapacité' au régime général) 1ère année	Pour les → Salariés (dit 'en invalidité' régime général) 2ème année → Indépendants	Mois
27	26	Janvier
24	23	Février
29	28	Mars
26	25	Avril
29	29	Mai
28	27	Juin
27	26	Juillet
29	28	Août
27	26	Septembre
27	26	Octobre
28	27	Novembre
20	19	Décembre (sous réserve)

Le délais entre le paiement et la réception de celui-ci sur votre compte dépend de la banque.

Un spécialiste des indemnités à l'agence de Tournai

Depuis la mi-février, l'agence de Tournai (rue Saint-Martin) met à votre disposition un spécialiste de notre service indemnités chaque mercredi de 13h30 à 15h30.

Vous êtes enceinte, en congé maladie de longue durée ? Il répondra à vos questions, vous délivrera les documents nécessaires et vérifiera le paiements de vos indemnités.

Conférences

Les « Tics » et les « Tocs »

→ Promotion Santé

Connaître – Prévenir – Traiter

Nous avons tous nos petites manies vis-à-vis du monde qui nous entoure : les objets, les attitudes à prendre, les paroles... Elles énervent parfois notre entourage ! D'où cela vient-il ? Peut-on parler de « troubles obsessionnels compulsifs » ? En collaboration avec la Ligue Trouble Obsessionnel Compulsif, nous vous proposons une petite heure d'information et d'échange.

Bruxelles
Mercredi 07 juin 2006 à 19h30
Agence Partena
Bld Anspach, 1
1000 Bruxelles
Tél : 02/549 76 00

Charleroi
Jeudi 08 juin 2006 à 19h30
Business Hotel
Boulevard Mayence, 1 A
6000 Charleroi
Tél : 065/32 06 00

Mons
Mercredi 14 juin 2006 à 19h30
Auditorium Partenamut
Bld Saintelette, 73-75
7000 Mons
Tél : 065/32 06 00

Wavre
Jeudi 15 juin 2006 à 19h30
Hôtel de ville
Place des Carmes, 8
1300 Wavre
Tél : 02/549 76 00

ENTREE GRATUITE – RESERVATION SOUHAITEE

ATELIERS CRÉATIFS

"PEINTURE SUR VERRE"

Apprenez en une séance à agrémenter vos verres et photophores de jolis motifs colorés.
Une belle idée pour vos tables d'été !

BRUXELLES
Mercredi 07 juin 2006 de 13h30 – 16h30
Agence Partena
Bld Anspach,1
1000 Bruxelles
Tél : 02/549 76 00

LIMAL
Jeudi 15 juin 2006 de 13h30-16h30
Agence Partena
Rue J. Rauscent, 89
1300 Limal
Tél : 02/549 76 00

MONS
Mercredi 14 juin 2006 de 13h30-16h30
Auditorium Partena
Bld Saintelette, 73-75
7000 Mons
Tél : 065/32 06 00

→ MAXIMUM 12 PERSONNES - RESERVATION OBLIGATOIRE

Partenamut part en balade avec Pro Vélo



Depuis 2006, la mutualité Partenamut s'investit dans plusieurs projets liés à la mobilité. Pourquoi la mobilité ? Parce qu'elle implique le mouvement, l'action. Elle demande d'ouvrir son esprit à d'autres idées, de penser notre quotidien autrement. Et faire du vélo, c'est tout bon pour votre santé.

Voilà pourquoi Partenamut s'associe à Pro Velo dans plusieurs projets en Wallonie et à Bruxelles : pour tous ceux qui ont envie de changer de regard !

Les premiers rendez-vous que nous vous donnons :

Dring Dring Evénement au parc du Cinquantenaire qui met le vélo à l'honneur, que ce soit dans un cadre privé ou professionnel. Rassemblement, parade et balades prévus de 10h à 18h. Participation gratuite et sans réservation.	Bruxelles	Dimanche 14 mai
Cinévélo Rendez-vous à 18h pour une balade à vélo. Fin de la balade dans un espace vert. Barbecue et bar (payant selon consommation). Projection de courts métrage pendant le jour et d'un long métrage dès le soir tombé. Participation gratuite et sans réservation.	Bruxelles Liège	Vendredi 19 mai
Tours Senior Rendez-vous dans une gare. La balade débute à 10h en direction d'un lieu culturel. Elle comprend une étape casse-croûte (à votre charge) et la visite du lieu culturel (PAF : 12 EUR). Elle se termine en général vers 15h. Pro Velo prévoit environ 40 vélos à louer pour 10 EUR (à réserver max. 8 jours avant la ballade)	Bruxelles (gare de Watermael-Boitsfort)	Mercredi 7 juin
Rallyes en Wallonie Rendez-vous en famille pour un parcours vélo accessible à tous. Des questions liées à des éléments de la balade sont posées pendant celle-ci et les meilleures réponses sont récompensées par des lots, dont un vélo offert ! Petite PAF à prévoir, possibilité de louer des vélos sur place.	Charleroi Journée du Patrimoine Liège Conte de Noël	Dimanche 10 septembre Dimanche 31 décembre
Concours permanent Rendez-vous sur www.provelo.org pour particper à un concours et gagner un vélo pliant d'une valeur de 1000 EUR !		

Pour toute information complémentaire et réservation :

Pro Velo 02/502 73 55 ou par mail à velotourisme@provelo.org

→ **Ont collaboré à ce numéro**

Anne Viroux, Sandrine Caignau, Brigitte Hamtiaux, Elise Van Gysel, Guy Bourgeois, Bert Corremans, Christian Horemans, Brenda Schuddinck, Inge Isecke, Pascale Janssens, Nathalie Renna, Cécile Avril, Veerle Verspille en Karen Willems.

Sécrétariat de rédaction : Inge Isecke, Nathalie Renna et Veerle Verspille **E-mail :** profil@mloz.be

Composition : Leen Verstraete – **Photogravure :** PrePress XTensions – **Impression :** Moderna

Couverture : Digitalvision – **Photos :** Partenamut, Imagebank, Isopix.

Editeur responsable : Pascal Courard - boulevard Anspach, 1 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/549 76 00


Affiliés à l'Union des Editeurs de la Presse Périodique 

Déclaration fiscale 2006 (revenus 2005) : déduisez votre Fonds de réserve

Rappelez-vous : vous payez chaque année en janvier un « Fonds de réserve » qui nous permet d'équilibrer la balance entre dépenses en soins de santé et remboursement à nos affiliés.

En 2005, le Fonds de réserve était de 3,00 EUR.

Comment le déduire ? Il suffit de mentionner « Fonds de réserve 3,00 EUR » au bon emplacement dans votre déclaration fiscale, c'est à dire :

→ **pour les salariés :** cadre IV, section 11 « cotisations sociales personnelles non retenues »

→ **pour les indépendants :** cadre XIII, section 6

→ **pour les retraités :** cadre V, rubrique A, section 4 « cotisations sociales personnelles non retenues »

Nul en cuisine ?

Voici un livre pour... nous. Un ouvrage bien différent du très beau livre de cuisine que vous possédez, peut être, magnifique pour la beauté des images mais dont les recettes s'avèrent souvent irréalisables pour les cuisinières inexpérimentées. Ce livre est exactement le contraire ! Il a été conçu pour un passage à l'acte immédiat. Il ne craint ni les taches de gras ni une manipulation quotidienne intensive. A vos casseroles !

« La cuisine pour nuls en version poche » par B. Millern aux Editions First.

ISBN : 2-87691-872-2

L'agence Partenamut de Liège

Début 2006, une cliente nous a contactés avec une revendication qui lui tenait à cœur : que le magazine Profil parle enfin de l'agence de Liège. « Ils sont tellement aimables, et vous n'en parlez jamais ! »

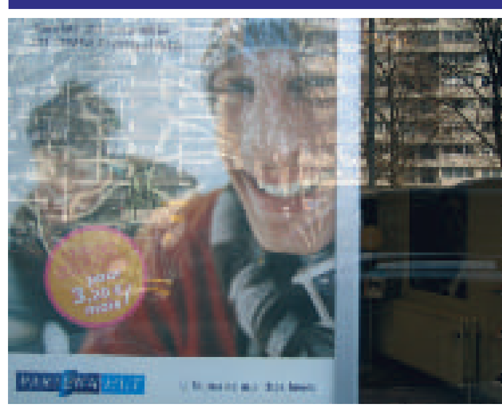
Les agences de Partenamut sont moins nombreuses en province de Liège. Mais pour quelqu'un qui cherche une mutualité indépendante d'organisation politique, Partenamut est une vraie option. « Nous n'avons vraiment pas à rougir de nos avantages » affirme Victor Orban, conseiller. « D'ailleurs le peu de gens qui nous quittent le font souvent pour des questions de proximité, et en nous exprimant leurs regrets. »

Quatre personnes y travaillent : Dominique Heymans et Ghislaine Honhon se relaient à l'accueil ; Michel Tilman et Victor Orban traitent les demandes et répondent au téléphone dans les bureaux.

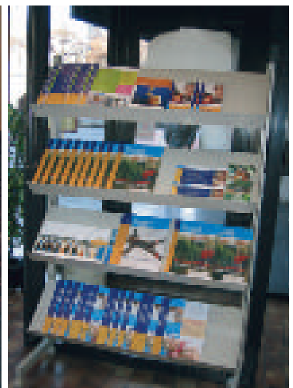
De manière générale, les membres de l'équipe ont offert environ 25 ans de services aux clients de La Famille, Assubel, puis Partenamut.

Et ceci dans une bonne ambiance d'entraide avec les autres services de PARTENA qui partagent les mêmes bureaux.

Téléphone : 04/232 80 10







DA PROFILI Code

Lisez attentivement le magazine Profil et répondez aux questions ci-dessous, qui vous donneront une chance de gagner :

- un chèque voyage d'une valeur de 200 EUR auprès de notre partenaire RCI
- un chèque réduction d'une valeur de 50 EUR dans un magasin de sport

Première question :

calculez :

la valeur au-delà de laquelle la mutualité paie vos frais de santé (Maximum à Facturer) si les revenus de votre ménage s'élèvent entre 0 EUR et 14.878,24 EUR « **moins** » les honoraires de logopédie d'une séance individuelle de 60 min « **est égal à** » ?

Deuxième question :

calculez :

le nombre de lettres qui composent le nom de la construction placée au-dessus d'un lit qui permet à un malade de se relever. Elle est à votre disposition dans notre service 'Prêt de matériel' « **moins** » le nombre de lettres de l'activité qui combine une projection d'un long-métrage et balade à vélo, organisée en partenariat avec Partenamut « **est égal à** » ?

Troisième question :

Combien d'approches la Plate-forme Obésité propose-t-elle ?

Question subsidiaire (obligatoire) :

Le 2 juillet 2006 à 23h, combien de participants auront envoyé leur réponse au service marketing de Partenamut via le site internet www.partenamut.be ?

Communiquez vos réponses avant le 2 juillet 2006 à 23h

Sur notre site internet : **www.partenamut.be**

Règlement du concours disponible à l'adresse concours-mut@partenamut.be

Le maximum à facturer (MAF)

Le système de remboursement devient plus rapide et la notion de 'ménage' dans le cadre du MAF social est redéfinie.



Le système du Maximum à facturer (MAF) a pour objectif de limiter les frais de soins de santé à un montant maximum déterminé. En d'autres termes, vous êtes remboursés de votre participation dans les frais de soins de santé du ménage quand ceux-ci dépassent un certain montant plafonné. Le ménage est composé de toutes les personnes qui habitent officiellement avec vous le 1er janvier de l'année. Cela concerne certains soins de santé et le plafond varie en fonction des revenus du ménage.

UN SYSTÈME PLUS EFFICACE ET PLUS RAPIDE

Le contrôle des revenus se fait automatiquement, via un échange d'informations sécurisé entre le fisc et les mutualités. Vous n'avez donc rien à faire. Si vous remplissez les conditions, vous recevez automatiquement le remboursement complémentaire.

Cela ne signifie pas pour autant que votre mutualité connaît le montant de vos revenus. Chaque information est codifiée.

UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE

Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ont droit directement au MAF dit social sans contrôle des revenus. Le MAF social permet le remboursement des tickets modérateurs dès qu'ils dépassent 450 euros. En janvier 2006, la notion de ménage pour le MAF social a subi quelques changements. En effet, auparavant, dès qu'une personne du ménage était BIM, tout le ménage avait droit au MAF social, même si le revenu total du ménage était très élevé.

Depuis le 1er janvier 2006, seules les personnes qui ont effectivement droit à l'intervention majorée ont droit au MAF social ainsi que leurs conjoint, partenaire et personnes à charge. Les autres personnes qui composent le ménage ne peuvent donc plus avoir droit au MAF social.

NOUVEAUTE :
depuis janvier 2006, tous les remboursements se font par la mutualité. Ce remboursement s'effectuera dès 2006 et non plus en 2007 comme auparavant.

Si les revenus (montants nets imposables de l'année de revenu 2004) de votre ménage sont compris :	Alors la mutualité vous rembourse les tickets modérateurs au-delà de :
Entre 0 et 14.878,24 euros	450 euros
Entre 14.878,25 et 22.872,51euros	650 euros
Entre 22.872,52 et 30.866,80 euros	1.000 euros
Entre 30.866,81 et 38.527,98 euros	1.400 euros
Ou excèdent 38.527,99 euros	1800 euros

Concrètement...

Un ménage est composé de trois personnes qui ont droit à l'intervention majorée et de 2 personnes qui n'y ont pas droit. Le ménage MAF social est composé des trois premières. À partir du moment où ensemble, elles totalisent 450 euros de tickets modérateurs, elles peuvent obtenir un remboursement.

Quant aux 2 autres membres du ménage, ils ont droit au MAF en fonction des revenus des 5 personnes qui composent le ménage.


Pour plus d'information, contactez le service social de Partenamut au 02/549 78 40

Le préavis pendant l'incapacité de travail

LICENCIEMENT AVEC PREAVIS A ACCOMPLIR

Contrairement à une idée reçue, l'employeur a le droit de mettre fin à un contrat de travail même lorsque le travailleur est en incapacité de travail. Si le travailleur doit prester un préavis, celui-ci débutera dès que le travailleur reprendra ses fonctions*.

Toutefois, pour l'ouvrier, le licenciement doit être justifié par la nécessité de l'entreprise (par ex. : en cas de restructuration).

LICENCIEMENT SANS PREAVIS A ACCOMPLIR

Dans certains cas, l'employeur préfère licencier le travailleur immédiatement et payer une indemnité en compensation. On distingue alors deux cas de figure :

→ Le préavis intervient pendant les 6 premiers mois d'incapacité : l'employeur doit payer le salaire garanti (parce que le travailleur est en incapacité) ainsi que l'indemnité compensatoire de préavis.

→ Le préavis intervient après plus de 6 mois d'incapacité : l'employeur paie des indemnités compensatoires de préavis moins ce qu'il a déjà payé au début de la période d'incapacité. Le travailleur ne reçoit donc pas une indemnité compensatoire entière. Cette déduction ne peut s'opérer que pour les employés et non pas pour les ouvriers.

LICENCIEMENT POUR CAS DE FORCE MAJEURE

Si le travailleur présente une incapacité permanente qui l'empêche définitivement de reprendre sa fonction antérieure, l'employeur peut rompre le contrat de travail pour cas de force majeure et cela sans préavis ni indemnité compensatoire de préavis. L'inaptitude définitive du travailleur doit faire l'objet d'une constatation par le médecin traitant.

ATTENTION :

Le cumul des indemnités d'incapacité de travail et des indemnités de préavis est interdit.

En d'autres termes, la mutualité n'intervient plus pendant la période couverte par l'indemnité versée par l'employeur.





Brochure incapacité de travail
Demandez la brochure au 02/549 76 00



Service Jura. Aide juridique pour les affiliés.

Jura est le service de conseil juridique et de médiation destiné aux affiliés des mutualités libres.

Ce service répond à vos questions, vous informe et vous conseille en cas de plaintes relatives à la santé.

Jura peut également recourir à la médiation si nécessaire. **Plus d'information au 02/549 76 00**

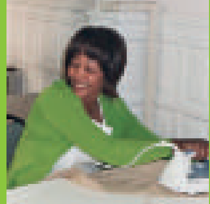
* Pour info, sachez que si c'est le travailleur qui rompt le contrat pendant son incapacité, le préavis court déjà pendant la période de maladie.

Les titres-services :

rappel des avantages

On parle beaucoup des titres-services et de leur succès. C'est bien normal : le système offre des avantages autant pour le particulier que pour le travailleur. En voici un aperçu :

Qu'est-ce que c'est ?	Un titre-service est un système de paiement pour effectuer des prestations d'aide ménagère au domicile d'un particulier, à savoir le nettoyage de la maison, la lessive, le repassage, la préparation des repas, faire les courses, transporter les personnes à mobilité réduite
Combien ça coûte ?	6,70 EUR par titre-service à l'achat 4,69 EUR une fois déduits fiscalement
Qu'est- ce que ça vaut ?	→ 1 titre-service = 1 heure de travail (prestation de minimum 3 heures) → valable 8 mois
Quels avantages pour le particulier ?	→ Simplicité du système de paiement → Légalité → C'est une personne formée et encadrée qui se présente chez vous → Déductibilité fiscale de 30%
Quels avantages pour la personne employée ?	→ Emploi stable sous contrat avec une entreprise agréée → Formation et encadrement → Légalité → Assurance travailleur → Insertion professionnelle
Comment commander des titres-services ?	→ Inscrivez-vous gratuitement auprès de la société ACCOR en téléphonant au 02/678 28 79 (ou inscrivez-vous sur le site www.titres-services.be) → Vous recevrez un numéro d'identification ACCOR → Passez votre commande (minimum 10 titres-services) → Vous recevrez les titres-services par poste dans un délai de 15 jours
Comment trouver le travailleur approprié ?	Contactez une entreprise agréée, par exemple : → le Centre Familial de Bruxelles, expert dans l'aide à domicile : Mme VOLPE au 02/227 54 83 entre 9h00 et 17h00 titres-services@centrefamilial.be → Le CIAS 078/15 21 48



Nouveau

Depuis le 1er janvier 2006 chaque indépendante (ou épouse aidante d'un indépendant), qui a accouché peut recevoir 70 titres- services gratuits via sa caisse d'assurance sociale. (Par exemple les Assurances Sociales pour Travailleur Indépendant de PARTENA 02/549 73 00). Il suffit de remplir un formulaire auprès de celle-ci.



Trois conditions :

→ avoir le statut social d'indépendant durant les 2 trimestres qui précèdent le trimestre de son accouchement ;

→ être en ordre de cotisation jusqu'au trimestre de l'accouchement ;

→ avoir inscrit le nouveau-né comme dépendant de son ménage.

Votre mutualité à la loupe :



Active depuis 1998 au poste de responsable du prêt de matériel, Viviane Bajart nous parle avec enthousiasme du service « prêt de matériel » de Partenamut qu'elle a contribué à bâtir.

QU'EST CE QUE LE PRÊT DE MATÉRIEL ?

Fidèle à sa mission de vous assister dans vos problèmes de santé, Partenamut met à votre disposition toute une panoplie d'accessoires qui vous aident dans la vie quotidienne : béquilles, cadres de marche, tire-lait, etc. (voir page suivante)

Ce matériel est mis à votre disposition gratuitement pendant trois mois et peut être loué à prix modique ensuite.

Le prêt s'adresse à tout membre de Partenamut en règle de cotisation. La plupart des objets ne demandent pas de prescription.

« Il est même arrivé qu'on vienne emprunter des chaises roulantes pour un film ! » se rappelle Viviane Bajart.

QUI TRAVAILLE DANS CE SERVICE ?

Le prêt de matériel occupe 4 gestionnaires et 2 magasiniers, répartis entre les centres de Bruxelles et de Mons.

6 agences jouent également le rôle de centres de prêt de matériel : Colfontaine, Namur, Clabecq, Arlon, Libramont et La Louvière.

Les membres de Partenamut peuvent également disposer du matériel dans les bureaux de prêt de matériel dits « Intermut » : appartenant à d'autres Mutualités de l'Union des Mutualités Libres.

La tâche d'un gestionnaire est de recevoir les demandes des membres, mais surtout d'envisager l'entièreté du problème auquel la personne est confrontée. C'est ainsi qu'il peut donner une vraie solution, qui anticipe les besoins de demain. Par exemple : proposer d'acheter des béquilles plutôt que de les louer si la personne est père de 5 garçonnets casse-cou !



« Ce qui est vraiment motivant, c'est la satisfaction des clients. Certains reviennent même nous donner des nouvelles une fois guéris », sourit Viviane Bajart.

QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE ?

1. Contactez l'un des centres de prêt de matériel par téléphone (voir ci-après) ou écrivez à l'adresse internet pretmat@partenamut.be.
2. Rendez-vous dans l'une des agences de prêt de matériel.
3. Le gestionnaire vous y fera signer un contrat de prêt ou de location.

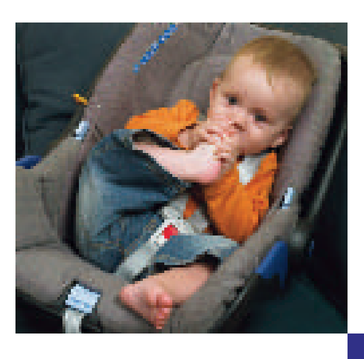
02/ 549 78 44
premat@partenamut.be

Liste des agences de prêt de matériel :

	ADRESSE	CONTACT	HEURES D'OUVERTURE
PARTENAMUT	Avenue Nothomb, 44 6700 ARLON	Mme SOHIER TEL : 063/24.52.93 OU 91 FAX : 063/23.25.43	Lundi et Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
PARTENAMUT	Boulevard Anspach, 1 1000 BRUXELLES	Mmes Bajart et Warnotte TEL : 02/549.78.44 FAX : 02/223.44.95	Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 le vendredi : de 8h30 à 12h00
	Boulevard Jacques Bertrand, 48/50 (2ème étage) 6000 CHARLEROI	M. MAYENCE TEL : 071/27.39.83 FAX : 071/70.22.59	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
PARTENAMUT	Rue Saint-Jean, 9 1480 CLABECQ	Mme PERGOLA et Mme DEVEDELEER TEL : 02/355.66.69 FAX : 02/355.21.62	Lundi : de 13h30 à 17h00 Du mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 Vendredi : de 9h00 à 12h00
PARTENAMUT	Rue de Pâturages 115 7340 COLFONTAINE	Mmes CAMMILLERI et ROBERT TEL : 065/67.32.68 FAX : 065/66.92.90	Lundi et vendredi : de 8h30 à 11h30 Du mardi au jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
	Rue René Dubois, 27 4500 HUY (Statte)	Mmes COLON & NACKOM TEL : 085/21.23.54 FAX : 085/21.49.25	Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
	Rue Charles de Quirini, 19 (2ème étage) 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE	Mmes LECARTE et CLOTUCHE TEL : 04/234.74.82 ou 83 FAX : 04/234.64.36	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
PARTENAMUT	Rue Gustave Boël, 33 7100 LA LOUVIERE	Mme PARISIS TEL : 064/23.54.17 FAX : 064/23.54.13	Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Vendredi : de 8h30 à 12h00
PARTENAMUT	Avenue de Bouillon, 1 6800 LIBRAMONT	Mme DESSET TEL : 061/23.27.10 FAX : 061/22.26.54	Mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
	Rue Natalis, 47B 4020 LIEGE	M. DELTOUR et M. CASALI TEL : 04/344.86.63 ou 64 FAX : 04/344.54.52	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
PARTENAMUT	Boulevard Sainctelette, 73-75 7000 MONS	Mme VANUSCORPS TEL : 065/32.07.16 FAX : 065/32.06.20	Du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30
PARTENAMUT	Avenue Golenvaux, 25 5000 NAMUR	Mme DEFOOZ TEL : 081/25.36.04 FAX : 081/25.36.07	Lundi : de 13h30 à 16h00 Mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 Mercredi : de 8h30 à 12h00
	Quai Andreï Sakharov, 2 7500 TOURNAI	Mme DESPRETS TEL : 069/89.01.33 FAX : 069/21.28.34	Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h00
	Rue Spintay, 75/77 4800 VERVIERS	M. DOUCET TEL : 087/33.89.50	Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
	Chaussée de Louvain, 43 1300 WAVRE	Mme WATTIAUX TEL : 010/24.20.45 FAX : 010/24.42.96	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Dans les armoires de Partenamut :

Le centre prêt de matériel médical et sanitaire propose ses services à toute personne qui en a besoin suite à une maternité, maladie ou un accident :



- aérosol**
- pèse-bébé
- tire-lait

- paire de béquilles (enfants)
- chaise roulante (enfants)
- réveil urine**[1]

- lit
- barrière de lit
- lit électrique**
- rehausseur de lit
- table de lit
- soulève-couverture
- lève-personne hydraulique**

- paire de béquilles (adultes)
- chaise roulante (adulte)
- cadre de marche
- rollator[2]
- canne quadripode



- appui-dos
- appui-toilette
- chaise percée
- arceau
- perroquet[3]



- aspirateur **
- compresseur[4]
- porte-perfusion
- hometrainer**[5]
- pédalier[6]

Les trois premiers mois sont gratuits. A partir du 4ème mois une cotisation raisonnable est demandée (location limitée à un an).

CONDITIONS

- être affilié à Partenamut ;

- être en règle de cotisation d'Assurance Complémentaire.

** Avec prescription médicale

1 Appareil réveillant l'enfant lorsqu'il a uriné pendant son sommeil.

2 Cadre de marche avec deux roues et deux pieds (au lieu de quatre pieds).

3 Construction placée au-dessus du lit afin d'aider les personnes à se redresser.

4 Appareil à gonfler les matelas anti-escarres.

5 Vélo d'appartement pour la rééducation.

6 Cadre à pédales utilisé assis pour la rééducation.

Vous désirez acheter ?

Matériel d'incontinence, béquilles, chaises toilettes, tensiomètres et glucomètres sont vendus à petit prix via notre ASBL Prodomo.

Nouveau : vente de langes pour bébés de marque Libéro à petit prix !
02/549 76 00 fax 02/223 44 95 e-mail : pretmat@partenamut.be